

LA BRÈVE DU SYNDICAT SOLIDAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Prévoyance des enseignant·es du privé :
la casse de notre protection sociale !

La prévoyance est un ensemble de prestations versées aux salarié·es en cas de : maladie, accident, incapacité, invalidité, ou décès, sous la forme d'indemnités journalières ou de capital.

Depuis 1978, les maîtres des établissements privés sous contrat bénéficient d'une prévoyance collective obligatoire. Elle est financée, depuis la loi Censi de 2005, à hauteur de 1.05 % par les établissements et 0.3 % par les enseignant·es.

La FNOGEC, fédération nationale des Organismes de Gestion de l'Enseignement catholique, ainsi que les représentant·es des chef·fes d'établissement ont dénoncé unilatéralement l'accord sur la prévoyance des enseignant·es du privé, repoussé au 31 décembre 2026. Sous prétexte de la possibilité d'une souscription optionnelle, prévue par le nouveau contrat collectif, concernant la protection sociale complémentaire (PSC), passé entre les Ministères et la MGEN, le collège employeur voit une nouvelle manière de se décharger de sa responsabilité financière dans son contrat d'association avec l'État et la prise en charge de la santé et la sécurité des enseignant·es.

Le SUNDEP Solidaires dénonce l'inertie de l'Enseignement catholique qui fait peser sur les enseignant·es son désengagement avec l'État.

Interdiction des portables
La controverse...

Le 7 janvier, le conseil supérieur de l'Éducation s'est prononcé contre le projet de loi étendue concernant l'interdiction des portables au lycée (Article L511-5 du Code de l'éducation).

Pour le SUNDEP Solidaires, cette interdiction ne correspond pas aux véritables enjeux de société que constitue l'usage du portable par les jeunes.

Sans moyens supplémentaires, cette loi ne représente guère qu'un argument électoral de plus !

Retrouvez [notre article](#) sur notre site.

Réforme de la formation initiale :
le fiasco

Alors qu'il est déjà question de suppressions de postes dans la Fonction publique et que les annonces de fermetures de classes commencent dans le public, il n'y a pas les moyens nécessaires pour organiser le concours des étudiant·es de L3 et pour l'ouverture des postes. Des étudiant·es sont ainsi engagé·es dans un concours qu'ils ne sont pas sûr·es de pouvoir passer et pour lequel les postes dits « de réserve » sont en suspens.

Retrouvez [le communiqué de l'intersyndicale](#) sur notre site.

Après Bétharram
Violences en milieu scolaire

À la suite des travaux parlementaires en commission et du rapport Vannier-Spillebout, une proposition de loi a été déposée le 28 janvier, qui a pour objectif de « renforcer le contrôle des établissements privés ».

Lisez [notre analyse](#) sur notre site.

Nos textes de Congrès
À lire sur [notre site](#)

- **Thème 1** : santé au travail,
- **Thème 2** : financement de l'enseignement privé,
- **Thème 3** : notre outil syndical.
- **Motions** : [mineur·es non accompagné·es](#), Bétharram, la chasse aux sorcières.

La lutte continue
Protection sociale complémentaire
(PSC)

Le forfait PSC disparaît à compter du 1^{er} mai 2026, pour être remplacé par l'adhésion obligatoire des personnels relevant de l'Éducation nationale à la protection sociale complémentaire de la MGEN.

Le SUNDEP Solidaires dénonce l'insuffisance de certaines mesures, notamment la prise en charge des enfants, du ou de la conjoint·e ou les faibles garanties des personnels les plus précaires.

Le « 100% sécu », remboursement intégral des soins prescrits en santé par la Sécurité sociale, **doit être la règle**.

Notre analyse bientôt en ligne sur [notre site](#).

Élections professionnelles 2026

De quoi s'agit-il ?

Elles sont destinées au renouvellement général des instances de **dialogue social**. Tous les 4 ans, les agent·es public·ques élisent leurs nouveaux et nouvelles représentant·es qui siègeront dans les instances représentatives : dans les rectorats et au Ministère.

Quand auront-elles lieu ?

L'[Arrêté du 2 juillet 2025](#) a fixé la date des prochaines élections qui se dérouleront dans les 3 versants de la fonction publique fin 2026.

Pour les enseignant·es du public et des établissements privés sous contrat, ces élections auront lieu **entre le 3 et le 10 décembre par vote électronique**.

Comment faire dès aujourd'hui ?

vérifiez vos adresses académiques ; **contactez** vos représentant·es SUNDEP Solidaires ; et pourquoi pas... **rejoignez** une de nos listes...

Pas d'économies sur l'école !

Pas d'économies ni sur nos salaires ni sur notre santé !

La représentativité syndicale :
qu'est-ce que c'est ?

C'est une mesure de l'audience des organisations syndicales qui permet d'apprécier leur capacité à négocier et signer des accords collectifs au niveau des entreprises, des branches ou interprofessionnel. Elle s'acquiert lors des élections professionnelles.

Pour être défendue, il faut être représenté·e !